

COMMUNE DE MANIGOD
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHAUSSON Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Pouvoirs : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/12/2025

Présents : Mmes MM. CHAUSSON Stéphane, BERNARD-GRANGER Guy, VEYRAT DE LACHENAL Dorine, DREAN Alain, PERRILLAT-MERCEROZ Philippe, VEYRAT-DUREBEX Nicolas, PERRISSIN-FABERT Marielle, Jean-François PACCARD, LOUBET-GUELPA Isabelle, GANGNARD Frédéric, BERNARD Céline.

Excusés ou absents : Mmes GRANGER Sylvie (pouvoir à PERRISSIN-FABERT Marielle), ASSIER Angélique, VITTEL Anne-Sophie (pouvoir à Frédéric GANGNARD), M. LAPALUS Didier (pouvoir à Stéphane CHAUSSON),

M. Frédéric GANGNARD a été élu secrétaire.

oooooooooooo

D2025-109 OBJET : REVALORISATION DES TARIFS COMMUNAUX

Rapporteur : M. le Maire

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les tarifs communaux applicables à compter du **1er janvier 2026** aux usagers bénéficiaires des services communaux tels que présentés dans les tableaux ci-annexés à la présente délibération.*

Fait et délibéré aux lieu et date susdits. Au registre suivent les signatures.

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise en Préfecture le **18.12.25** et publiée ou notifiée le **18.12.25***

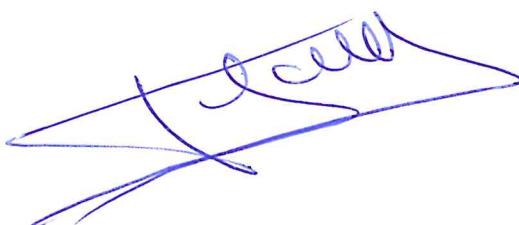
Fait à MANIGOD,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric GANGNARD

Stéphane CHAUSSON





TARIFS COMMUNAUX		Année 2026
1°) Installation ou changement de compteur d'eau		
* main d'oeuvre - prix forfaitaire		54 €
* fournitures nécessaires à l'installation du compteur (raccords, joints, ...)		coût du matériel neuf
2°) Utilisation de poteau d'incendie		
* par intervention - prix forfaitaire		84 €
* pose et dépose du compteur provisoire		36 €
* prix du mètre cube d'eau		2,07 €
<i>L'utilisation des poteaux d'incendie à un usage autre que celui pour lequel il est destiné revêt un caractère tout à fait exceptionnel et doit faire l'objet, au préalable, d'une demande écrite. Les employés municipaux sont seuls habilités, dans ce cas, à procéder à l'ouverture et à la fermeture des vannes. L'utilisation des poteaux d'incendie n'est pas autorisée pour l'alimentation des compteurs de chantier.</i>		
3°) Fermeture ou ouverture de vanne de branchement		
* par intervention - prix forfaitaire		36 €
4°) Frais d'accès à l'abonnement eau potable		
* nouveaux branchement		268 €
* branchements déjà existants		42 €
5°) Frais d'installation de branchement (règlement de l'eau/article 5 alinéa 11 et 12)		
Tous les travaux d'installation de branchement sont exécutés pour le compte du client et aux frais de celui-ci par le service des Eaux ou, sous sa direction par une entreprise agréée par lui,		au coût réel
Le service des eaux ou l'entreprise agréée par lui présente au client un devis des travaux à réaliser et des frais correspondants. Le devis précise les délais d'exécution des travaux		
6°) Forfait de raccordement au réseau d'assainissement		
Permis de construire et d'aménager déposés après le 01/07/2012 :		
(PFAC Participation pour le financement de l'assainissement Collectif)- Délibération d'institution D2012-63 du 27/06/2012		
- Nouvelles constructions (à usage d'habitation individuelle)	jusqu'à 150 m ² de surface de plancher, au-delà de 150 m ² (/m ² supplémentaires)	2 978 € 18 €
- Nouvelles constructions (habitations de 2 logements et +, résidences de tourisme, résidences hôtelières, commerces, bureaux, hôtels, équipements publics et bâtiments d'intérêt général,	pour la première unité	2 978 €
également exigé au-delà de 600 m ² de surface de plancher (/m ² supplémentaires)	par unité supplémentaire	715 € 18 €
- Constructions existantes :	par unité nouvelle(logement, commerce, bureau...) créée	701 €
7°) Interventions pour le compte des particuliers ou d'entreprises *(autres que celles mentionnées ci-dessus) coût horaire		
* intervention d'un employé communal		60 €
* intervention véhicules avec chauffeur (unimog, chargeuse, camion) pour particuliers		146 €
* intervention véhicules avec chauffeur (unimog, chargeuse, camion) pour entreprises		250 €
La Commune n'intervient qu'à titre exceptionnel et dans les cas d'urgence. Les demandes ne sont satisfaites que dans la mesure où les interventions ne sont pas de nature à entraver le bon fonctionnement des services municipaux.		
(*) exemple pour dégager la voie en vue d'une livraison ou un déménagement		
* participation des alpagistes pour déneigement ou dégagement suite à orage de la voie d'accès aux chalets communaux :		
- par intervention (en TTC)		146 €
- Particularités voie d'accès aux chalets de l'Aulph de Fier Haut et Bas (= répartition/alpagistes):		
8°) Reproduction de documents (encadré par arrêté 01/10/2001 jo 02/10/2001+ décret 2001-493 du 06/06/2001)		
* photocopie (format A4) noir et blanc	- l'unité	0,18 €
	- à partir de 20, l'unité	0,10 €
* photocopie (format A3) noir et blanc	- l'unité	0,30 €
	- à partir de 20, l'unité	0,20 €
* photocopie recto et verso (A4) noir et blanc	- l'unité	0,30 €
	- à partir de 20, l'unité	0,20 €

* photocopie recto et verso (A3) noir et blanc	- l'unité - à partir de 20, l'unité	0,60 € 0,40 €
* photocopies noir et blanc destinées aux associations et sociétés locales déclarées (comptabilisation du nombre de photocopies)		gratuit
* photocopie (format A4) couleur	- l'unité - à partir de 20, l'unité	0,40 € 0,30 €
* photocopie (format A3) couleur		0,80 € 0,70 €
* photocopie recto et verso (A4) couleur	- l'unité - à partir de 20, l'unité	0,70 € 0,60 €
* photocopie recto et verso (A3) couleur	- l'unité - à partir de 20, l'unité	1,50 € 1,40 €
* Scan ou mail		1,50 €
9°) Cimetière		
- Caveaux (antérieurs à 2019) :		
4 places	Eléments concession(30 ans)	1 150 € 420 €
3 places	Eléments concession(30 ans)	950 € 420 €
Concession pleine terre (jusqu'à 3 corps)		420 €
Colombariums (antérieurs à 2019)	Eléments concession(30 ans)	650,00 € 420,00 €
Jardin du souvenir		Gratuit
Caveaux (tranche de travaux 2019)		
-4 places(mise en place + élément)		2 400,00 €
-3 places(mise en place + élément)		2 100,00 €
Colombarium (tranche de travaux 2019)	Eléments concession(30 ans)	750,00 € 420,00 €
10°) Autres		
*location de jardin (par an)		50 €
*autre occupation temporaire du domaine public	si occupation régulière sans électricité (par an et par m2) si occupation régulière avec électricité (par an et par m2) si occupation occasionnelle (par jour et par m linéaire)	12 € 33,00 € 3,00 €
*disques de stationnement		1,50 €
*Location de vaisselle à des particuliers (par couvert)		0,50 €

11°) Location de salles et prêt de mobiliers	Type d'utilisation	Associations manigodines Loi 1901 déclarées en Préfecture	Autres associations Particuliers Collectifs ou autres groupements non déclarés en Préfecture
Réunion sans but lucratif (A.G. de copropriété, réunions)	<i>Salle des Fêtes</i>	Gratuit	85 €
Activités régulières		50 €/an de participation aux charges	
Soirée ou réception sans entrée payante (vin d'honneur, anniversaires, mariages...)		Gratuit	315 € + 50 € de charges
Soirée ou réception à but lucratif		50 €/manifestation	390 € + 50 € de charges
Tarif week-end du vendredi soir au lundi matin	<i>Salle sous le Presbytère/ Salle des associations /Salle hors sacs Merdassier</i>	Gratuit	450 € + 50 € de charges
Activités régulières		50 €/an participation aux charges	
Réunions sans but lucratif et sans repas (A.G. de copropriété, vin d'honneur...)		Gratuit	64,00 €
Exposition (tarif pour la semaine)			42,00 €
	<i>Salle de matricité groupe scolaire</i>		
Activités régulières		50 €/an de participation aux charges	
Activités ponctuelles exceptionnelles		Gratuit mais réservation obligatoire	
Stages weekend		1er stage gratuit, stages	
	<i>Salles bâtiment d'accueil et de services de la Croix Fy</i>		
	manigodines Loi 1901 déclarées en Préfecture + Délégataire, Remontées mécaniques	Autres associations Particuliers Collectifs ou autres groupements non déclarés en Préfecture PRIX TTC (TVA 20%)	
	Tarif réunion	Tarif événements 1 jour (célébrations...)	Tarif weekend du vendredi soir au lundi matin
Salle polyvalente Guy et Gilles VACHERAND-DENAND (80,05m ²) (*)	Gratuit lors d'une utilisation non lucrative	250,00 €	350 €
Salle de réunion Alphonse VEYRAT-CHARVILLON (33,54m ²) (*)	Gratuit lors d'une utilisation non lucrative	144 €	
Salle Hors sacs Henri VEYRAT-DUREBEX (72,29m ²) (*)	Gratuit lors d'une utilisation non lucrative	240 €	
Pour l'ensemble des salles :			
Tarifs "tout compris" à l'exclusion du nettoyage et du rangement des locaux qui restent à la charge de l'utilisateur. Une caution sera demandée pour le ménage et les dégâts éventuels au moment de la réservation, soit 500 € pour toutes les salles. Cette caution pourra être encaissée en cas de manquements aux obligations de ménage dûment constatés par les services municipaux.			
Intervention pour le compte des associations pour le ménage des salles communales : 50€/h. Le prêt de salle pourra être suspendu après deux utilisations si les salles ne sont pas rendues propres.			
L'utilisation de la salle des fêtes et le prêt de matériel sont réservés en priorité aux résidents (permanents et temporaires), particuliers, groupes et associations de la Commune			
	<i>Appentis sous l'Aiguille</i>		
	Associations manigodines Loi 1901 déclarées en Préfecture	Autres associations Particuliers Collectifs ou autres groupements non déclarés en Préfecture	
mise à disposition appentis+électricité	Gratuit	135 €(2 nuits)+électricité	
1 table+2 bancs	<i>Prêt de Mobilier</i>	Gratuit	13 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025

S²LO

ID : 074-217401603-20251210-D2025109-DE

(*) Salle hors sacs et salle polyvalente : pas de location pendant la saison hivernale
Salle de réunion : location possible en saison hivernale